

Le PRÉSIDENT: L'enquête préliminaire est commencée.

M. CHEVRIER: Monsieur le président, je veux simplement formuler une brève déclaration à l'égard de cette proposition, en mon nom et au nom des membres de l'opposition qui siègent au Comité

Nous estimons qu'il serait sage d'agir dans le sens de la proposition, ce qui ne ferait que confirmer, — et je le dis sans arrière-pensée, — l'attitude adoptée par le Comité au début de notre enquête, ce qui confirmerait également l'attitude prise par l'opposition depuis le commencement. Nous pensons que ce serait aller à l'encontre des principes de la justice britannique si, non seulement les défenseurs mais les plaignants . . .

Le PRÉSIDENT: Je suis d'accord avec vous à ce sujet.

M. CHEVRIER: Parce que, à mon avis, si nous poursuivons notre enquête à ce sujet, nous nuirons à la poursuite et à la défense, comme le signale la lettre de M. Ferland.

Le PRÉSIDENT: Merci, monsieur Chevrier.

M. MCPHILLIPS: J'ai bien reçu (comme tous les membres du Comité, je suppose) la lettre de M. Pothier Ferland.

Le PRÉSIDENT: En effet.

M. MCPHILLIPS: Il ne fait apparemment que ressasser ce qu'il a écrit dans une lettre antérieure.

Le PRÉSIDENT: Oui; mais cela n'a aucune importance, parce que l'opinion formulée par l'avocat des défenseurs à Montréal n'exerçait aucune influence sur la proposition que j'ai demandé au Comité de faire aujourd'hui, puisqu'il a déjà été décidé que notre Comité ne discuterait rien qui a trait aux péagers.

M. MCPHILLIPS: Pour ce qui est des personnes, oui; mais ce que nous faisons ici va tout à fait à l'encontre de ce qu'a déjà dit le ministre de la Justice.

Le PRÉSIDENT: Non. Si vous vous reportez au fascicule n° 12, vous constaterez que, lorsque M. Shea a comparu devant notre Comité, mardi dernier, nous avons presque touché la question des péagers; il est très difficile d'empêcher les membres du Comité ou les témoins d'oublier la question de ces ex-péagers.

M. MCPHILLIPS: Peut-être. Mais nous avons déjà parlé de ce point et, si je comprends bien le conseil du ministre de la Justice, — du moins la façon dont vous nous l'avez interprété, — nous pouvons poursuivre notre discussion à ce sujet pourvu que nous n'allions pas sommer une de ces personnes de comparaître ici ni consigner des noms au compte rendu du Comité.

Le PRÉSIDENT: Poursuivre, oui, pourvu que nous ne discussions pas l'affaire des péagers et que nous ne mentionnions pas des noms de péagers en particulier.

M. MCPHILLIPS: Mais est-il question de mentionner des noms?

Le PRÉSIDENT: Leurs noms ont, en effet, été mentionnés. Des témoins ont mentionné des noms une ou deux fois; nous nous aventurons sur un terrain extrêmement dangereux. En toute justice, je pense que nous devrions adopter cette motion.

M. HOWE: Aux voix !

Le PRÉSIDENT: Quel est votre avis à cet égard, Messieurs? Tous ceux qui appuient la motion?

(Interprétation)